



COMMUNE DE DOUBS

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mai 2023

Le Conseil municipal, s'est réuni le mardi 2 mai 2023 à 20h à la salle de l'Amicale sous la présidence de M. Laurent PETIT, Premier adjoint.

Présents : Mmes BRUCHON, COSTE, HENRIET, INVERNIZZI, LARESCHE, LECLERCQ, ROGEBOZ, ROLOT, SAILLARD et SAUVAGEOT.

MM. BARTHE, BARTHES, BILLOT, BLONDEAU, BRUILLARD, FLEUROT, C. PETIT, L. PETIT, REYNARD et VALLET.

Absent : Mme CLERO

Représentés : M. COTE-COLISSON pouvoir à M. PETIT, M. TEMPESTA pouvoir à Mme BRUCHON.

Mme SAUVAGEOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Une conseillère municipale ne prenant pas part au vote), approuve le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023.

2. Réalisation d'un « pumtrack » - Approbation du projet – Plan de financement – Demandes de subventions – Lancement de la mise en concurrence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Une conseillère municipale ne prenant pas part au vote) :

- approuve le programme visant à la création de pistes de « pumtrack »,
- s'engage à financer et réaliser l'opération citée ci-dessus avec une enveloppe budgétaire de 185 000 € HT au titre du budget de l'exercice 2023,
- lance une procédure de mise en concurrence visant à sélectionner un opérateur chargé de la réalisation des travaux,
- sollicite les soutiens financiers de l'Agence Nationale du Sport, du Département du Doubs et de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023,
- délègue à M. le Maire le pouvoir de solliciter toute subvention supplémentaire et modifier le plan de financement en conséquence,
- mandate M. le Maire ou son premier Adjoint pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Réalisation de pistes de « pumtrack » - Demande de subvention au titre l'Agence Nationale du Sport - Délégation au Maire – Signature de conventions d'utilisation et d'animation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, délègue à M. le Maire le pouvoir de finaliser et signer les conventions d'utilisation et d'animation avec le Vélo Club de Pontarlier et

ELAN Handiloisirs et ainsi qu'avec toutes autres susceptibles de les suppléer en cas de désistement / non aboutissement.

4. Réalisation de pistes de « pumptrack » - Approbation du coût horaire de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le coût horaire de fonctionnement à 0 €

5. Logement du 6 rue de l'Église – Approbation du bail.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le bail de location,
- autorise M. le Maire à le signer.

6. Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion du Doubs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- désigne en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes
M. Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif,
M. Christian BAUZERAND, magistrat administratif,
Mme Pascaline BOULAY, magistrat administratif,
Mme Aurore GRANERO, maître de conférence en droit public,
M. Xavier MONLAÛ, magistrat administratif,
- précise que cette liste pourra évoluer, pendant la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de Gestion,
- fixe à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions,
- fixe les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de leur rémunération, conformément à la convention jointe,
- adopte la charte de l' élu local telle que définie en annexe,
- autorise M. le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

La séance est levée à 21h40.

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,
L. PETIT

Fait à Doubs, le 3 mai 2023.

